

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 09 AVRIL 2010

L'an deux mil dix, le neuf avril, à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roland MARTIN, Maire, Bernard HORNY, Daniel SIFFERT, Jean-Marc WEBER et Mme Marie-Odile FUGLER, Adjoints, Mmes Liliane GRUNEISEN, Sylvie PLAIN, Fabienne GARCETTE et Monique HEITZLER, Conseillères Municipales, MM. Bertrand MECHLER, Christophe SCHALLER, Christophe HAWECKER, Michel HAENNIG, Daniel ROTHENFLUG et Vincent WERNER, Conseillers Municipaux.

ABSENT avec EXCUSE : Néant.

ABSENT sans EXCUSE : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Martine REININGER.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 19/01/2010
- 2/ Fixation des taux d'imposition
- 3/ Acquisitions diverses
- 4/ Demandes de subventions
- 5/ Fêtes et cérémonies
- 6/ Personnel communal : transformation du poste de rédacteur territorial en poste de rédacteur territorial principal
- 7/ Rue Principale :
- A/ CCRG :convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux :
 - d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales
 - de rénovation de la conduite d'eau potable
- B/ Conseil Général : convention de mandat de maîtrise d'ouvrage aménagement RD 5 IV
- 8/ Approbation du Compte Administratif 2009 – Forêt de Wuenheim

- 9/ Affectation du résultat de l'exercice 2009 – Forêt de Wuenheim
- 10/ Approbation du Compte de Gestion 2009 – Forêt de Wuenheim
- 11/ Approbation du Budget Primitif 2010 – Forêt de Wuenheim
- 12/ Approbation du Compte Administratif 2009 – M 14
- 13/ Affectation du résultat de l'exercice 2009 – M 14
- 14/ Approbation du Compte de Gestion 2009 – M 14
- 15/ Approbation du Budget Primitif 2010 - M 14
- 16/ Sudel et dépôt de pain : révision du loyer annuel
- 17/ SDIS : convention pour la mise à disposition d'un équipement de transmission dans le cadre de la mise en place du réseau ANTARES
- 18/ Comptes-rendus des diverses commissions
- 19/ Comptes-rendus des délégués aux différents organismes extérieurs
- 20/ Divers (informations diverses)

M. le Maire ouvre la séance à 20 précises et salue bien cordialement l'assemblée.

Puis, il adresse ses remerciements :

- à toutes les personnes et associations ayant participé et ayant donné un coup de main pour la cérémonie du 65^{ème} anniversaire de la Libération le 31/01/2010,
- aux conseillers municipaux, aux sapeurs-pompiers, aux gendarmes de la Brigade de Soultz-Guebwiller et à toutes les personnes qui ont participé aux recherches d'Alexis le 6/03/2010,
- à M. et Mme Richard Schwendenmann pour les gâteaux offerts dans le cadre des recherches d'Alexis,
- à MM. les Capitaine Ahmed et Adjudant Marchal qui ont animé la réunion d'information sur les démarchages et cambriolages le 9/03/2010
- à M. Jean Marin pour le prêt de l'écran lors des projections du 9/03/2010,
- à toutes les personnes ayant assuré du service lors des élections régionales des 14 et 21/03/2010,
- aux participants à l'opération "Haut-Rhin propre" le 27/03/2010,
- à la Société de musique « Espérance » pour l'excellent concert du 27/03/2010,
- aux adjoints et conseillers municipaux, aux directrices, enseignantes et élèves des écoles maternelle et élémentaire qui ont participé à la plantation de la sapinière le 1/04/2010 ainsi qu'à M. Christian Reeb, Forestier
- à M. Etienne Bannwarth, Conseiller Général du Canton de Soultz, pour sa nomination au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur,
- à M. Jean-Paul Omeyer, élu Vice-Président de la Région Alsace.

Il fait part ensuite des lettres et cartes de remerciements émanant de :

- Mme Françoise Meyer et M. Claude Gstalter pour la carte à l'occasion de leur 70^{ème} anniversaire,
- Mme Fabienne Garcette, Conseillère, pour l'attention à l'occasion de son 50^{ème} anniversaire,
- Mme Bernard Brand pour la carte de condoléances suite au décès de son époux, Maire de Bergholtz-Zell,
- des parents d'Alexis pour le soutien, la mobilisation et l'aide apportée lors de sa disparition.

Puis, l'ordre du jour est abordé.

1° / POINT : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JANVIER 2010

Le Procès-Verbal de la séance du 19/01/2010 est approuvé à l'unanimité.

2° / POINT : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION :

Les taux d'imposition des impôts locaux sont annuellement soumis à l'appréciation du Conseil Municipal. C'est ainsi que les taxes - d'habitation - du foncier bâti et du foncier non-bâti sont examinées aux fins de dégager le produit fiscal permettant l'élaboration du budget. Ces taux peuvent être sujets à hausse ou à baisse. L'approche de cette démarche est constituée par un document administratif, l'état 1259 (F.D.L.) qui nous donne toutes indications sur les nouvelles bases. (*annexe 1*) A noter que pour 2010, le F.D.L. fait apparaître une hausse de 1.506 € par rapport à 2009.

Les taux 2009 étaient de

- 9,60 % pour la taxe d'habitation
- 9,60 % pour la taxe du foncier bâti
- 57,00 % pour la taxe du foncier non bâti

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le maintien de ces taux pour 2010, ainsi que préconisé lors de la réunion « toutes commissions » du 16/03/2010.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3° / POINT : ACQUISITIONS DIVERSES (installations de voirie – sapeurs-pompiers – atelier communal) :

Installations de voirie :

Comme chaque année, il est inscrit au budget primitif un montant de 2.000 € pour l'acquisition de nouveaux panneaux routiers.

Poteau d'incendie :

Comme chaque année aussi, il est inscrit au budget primitif un montant de 5.000 € pour l'acquisition d'un poteau d'incendie.

Sapeurs-Pompiers :

Un crédit de 5.000 € est prévu à l'article 21568 pour du matériel et habillement sapeurs-pompiers.

Atelier communal :

Pour 2010, il y a lieu de prévoir essentiellement l'acquisition d'un diable et d'un transpalette.

Logement communal N° 2 :

L'acquisition de 3 volants roulants pour le logement N° 2 est prévue pour la façade exposée à la pluie.

Ecoles :

Pour 2010, il est prévu l'acquisition de 5 postes informatiques et d'une armoire pour l'école élémentaire.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer au sujet de ces acquisitions qui sont prévues au Budget Primitif 2010, aux articles 21318, 2152, 21538, 21568, 2183, 2184 et 2188.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4° / POINT : DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour les demandes de subventions suivantes :

- stage humanitaire au Sénégal Mlle Chaffange Marie : 50 €
- Ronde des Fêtes : 445 €
- Association « 4 pour 1 » : 2.500 €
- AFSEP : 76 €
- Bibliobus : 60 €
- Prévention Routière : 46 €
- APALIB : 420 €
- voyage scolaire en Espagne : 1 élève de Wuenheim : 20 €

5° / POINT : DEPENSES POUR FÊTES ET CEREMONIES :

Les dépenses résultant de fêtes locales ou nationales, des jumelages entre villages, des réceptions diverses font l'objet d'une imputation à l'article 6232 du budget. Concernant les dépenses imputées sur ce compte, la réglementation est imprécise.

Cependant, le trésorier doit exiger toutes les pièces nécessaires pour dégager sa responsabilité. Pour ce faire, il sollicite de la part de l'assemblée délibérante une décision de principe autorisant l'engagement et fixant les principales caractéristiques des dépenses visées. Le mandatement sera fait suivant les limites établies par cette décision.

Le Conseil Municipal est invité à donner son accord pour la prise en charge par la commune des frais liés aux

- réceptions diverses telles que fêtes de Noël des moins-jeunes, des écoles, du personnel communal, réceptions du Nouvel An, du 8 mai et du 11 novembre,
- inaugurations des réalisations communales, réunions publiques,

- grands anniversaires, noces d'or et de diamant, départs à la retraite (tableaux, arrangements floraux, corbeilles garnies, ...). Pour les départs à la retraite, le montant maximum est fixé à 300 €.
- achats de diverses médailles (famille, travail, associatives...) et de coupes

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

6° / POINT : CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL ET SUPPRESSION DU POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL :

A/ CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi N° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs ;

le Conseil Municipal est invité à :

- décider la création d'un poste de rédacteur territorial principal à temps complet avec effet au 01/05/2010. Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2010.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

B/ SUPPRESSION DU POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL :

VU la loi N° 83.634 di 13/07/1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi N° 84.53 du 26/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 7 et 34 ;

ATTENDU QUE le poste de Rédacteur Territorial à temps complet n'est plus occupé et qu'il n'a plus de raison d'être inscrit au plan des effectifs ;

VU l'avis du Comité Technique Paritaire enregistré sous le N° T2010.16 en date du 22/02/2010 ;

le Conseil Municipal est invité à :

- supprimer le poste de Rédacteur Territorial à temps complet à compter du 01/05/2010.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

7° / POINT : RUE PRINCIPALE :

A/CCRG : CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE RELATIVE AUX TRAVAUX :

- **D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES**
- **DE RENOVATION DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Principale – 2^{ème} tranche (tronçon compris entre les écoles et la rue du Tir), sont prévus également le remplacement de la conduite d'eau potable ainsi que le réseau d'assainissement et la pose du séparatif « eaux pluviales ».

Afin d'éviter que plusieurs entreprises n'oeuvrent dans le même espace ou de devoir rouvrir successivement la chaussée par chaque intervenant, il est envisagé de procéder à une Maîtrise d'ouvrage pour l'exécution des travaux de pose de ces différentes conduites.

La présente convention a pour objet, de confier au Mandataire, qui l'accepte, le soin de réaliser l'ensemble de l'opération, pour le compte du Maître d'ouvrage.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention ci-jointe (*annexe 2*).

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

B/ CONVENTION DE MANDAT AVEC LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN :

La part des travaux affectant l'emprise de la RD se fera sous maîtrise d'ouvrage du Département, ce dernier confiant à la Commune de Wuenheim le soin de réaliser l'ensemble de l'opération dans le cadre d'un mandat.

La commune de Wuenheim assurera le préfinancement des dépenses de l'opération puis sera remboursée par le Département sur la base des justificatifs des dépenses (dans l'hypothèse d'une participation financière départementale).

Le Conseil Municipal est invité à :

- donner son accord pour la passation d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le Département dans le cadre de l'opération d'aménagement de la RD 5 IV (convention ci-jointe – *annexe 3*) ;

- autoriser le Maire à signer la convention de mandat pour le compte de la Commune de Wuenheim.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

8° / POINT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – Forêt de Wuenheim :

En l'absence de M. le Maire, qui, pour le débat de ce point a quitté la salle, c'est M. l'Adjoint Weber qui présentera le Compte Administratif.

Ce document fait apparaître les résultats suivants :

- RECETTES EXTRAORDINAIRES :	2.720,00 €
- RECETTES ORDINAIRES :	<u>154.103,26 €</u>
TOTAL DES RECETTES :	156.823,26 €
- DEPENSES EXTRAORDINAIRES :	8.790,87 €
- DEPENSES ORDINAIRES :	<u>171.626,96 €</u>
TOTAL DES DEPENSES :	180.417,83 €
- DEFICIT GLOBAL DE CLÔTURE :	- 23.594,57 €

Le Compte Administratif 2009 – forêt de Wuenheim est approuvé à l’unanimité par le Conseil Municipal.

Puis, M. le Maire réintègre la séance.

9° / POINT : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009(Forêt de Wuenheim) :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif en question, fait le constat que celui-ci présente un excédent d'exploitation de 47.465,36 € et doit décider de son affectation.

Il est proposé d'affecter cet excédent comme suit :

- 38.674,36 € : maintien en section d'exploitation
- 8.791 € : virement à la section d'investissement au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

Adopté à l’unanimité par le Conseil Municipal.

10° / POINT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 (Forêt de Wuenheim) :

Le document présenté par M. le Percepteur fait apparaître la parfaite concordance des écritures comptables avec celle du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- considérant la parfaite concordance des écritures comptables,
- statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009,
- statuant sur l’exécution du budget de l’exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

11° / POINT : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2010 - FORÊT DE WUENHEIM :

Sur proposition de la Commission "Bâtiments-Finances-Urbanisme" transformée en « Toutes Commissions » du 22/02/2010, le Conseil Municipal est invité à examiner le budget « forêt ». Celui-ci s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- RECETTES 209.079 €

- DEPENSES 209.079 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- RECETTES 29.650 €

- DEPENSES 29.650 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de le voter au niveau du chapitre autant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement ;
- d'autoriser M. le Maire à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes dans le cadre des limites des montants fixés et conformément à la réglementation du code des marchés publics ;
- d'autoriser M. le Maire à procéder à des virements de comptes à l'intérieur du même chapitre.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

12° / POINT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – M 14 :

En l'absence de M. le Maire, qui, pour le débat de ce point a quitté la salle, c'est M. l'Adjoint Weber qui présentera le Compte Administratif.

Ce document fait apparaître les résultats suivants :

- RECETTES EXTRAORDINAIRES :	217.116,87 €
- RECETTES ORDINAIRES :	<u>463.169,64 €</u>
TOTAL DES RECETTES :	680.286,51 €

- DEPENSES EXTRAORDINAIRES : 309.483,70 €
- DEPENSES ORDINAIRES : 338.892,36 €

TOTAL DES DEPENSES : 648.376,06 €

- EXCEDENT GLOBAL DE CLÔTURE : 31.910,45 €

Le Compte Administratif 2009 – M 14 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Puis, M. le Maire réintègre la séance.

13° / POINT : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009 (M14-Budget général) :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif en question, fait le constat que celui-ci présente un excédent d'exploitation de 286.082,02 € et doit décider de son affectation.

Il est proposé d'affecter cet excédent comme suit :

- 81.082,02 € : maintien en section d'exploitation
- 205.000 € : virement à la section d'investissement au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

14° / POINT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 (M 14) :

Le document présenté par M. le Percepteur fait apparaître la parfaite concordance des écritures comptables avec celle du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- considérant la parfaite concordance des écritures comptables,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

15° / POINT : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2010 - (M 14) :

Lors de sa séance "toutes commissions" du 16/03/2010 et sur proposition de la Commission "Bâtiments-Finances-Urbanisme" transformée en « Toutes Commissions » du

22/02/2010, le Conseil Municipal a arrêté les orientations générales pour le budget primitif 2010 – M 14. La proposition de budget 2010 appelle donc les observations suivantes :

- Intégration des résultats 2009 : le budget primitif 2010 intègre les résultats de l'exercice 2009 visés au compte administratif 2009 (cf. point 12 du présent ordre du jour) et procède à l'intégration des affectations de crédit telles que définies au point 13 du présent ordre du jour. Cette intégration des résultats évite d'avoir à rédiger un budget supplémentaire. Les modifications éventuelles à intervenir au cours de l'exercice pourront ainsi être prises dans le dernier trimestre 2010 sous la forme de décisions modificatives.

- Les travaux et acquisitions : le budget prend en compte principalement, au titre de l'investissement :

- les acquisitions diverses (installations de voirie – sapeurs-pompiers – atelier communal – 3 volets roulants logement communal N° 2 – écoles) : 23.002 € TTC

- la restauration de l'orgue de l'église – 2^{ème} tranche : 52.100 € TTC

- la mise en accessibilité de la voirie : 5.000 € TTC

- la création d'un ossuaire au cimetière : 4.000 € TTC

- l'aménagement de la rue Principale dans le cadre de l'étude de sécurité routière (2^{ème} tranche) : 340.000 € TTC

- la transformation du POS en PLU et l'alignement des rues du village (suite et fin) : 12.000 € TTC

Tous ces travaux et acquisitions ont fait ou feront l'objet de points spécifiques.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'examiner le projet de budget primitif 2010 qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- RECETTES 537.755 €

- DEPENSES 537.755 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : (hors opérations d'ordre)

- RECETTES 776.102 €

- DEPENSES 776.102 €

- de le voter au niveau du chapitre autant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement ;

- d'autoriser M. le Maire à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes dans le cadre des limites des montants fixés et conformément à la réglementation du code des marchés publics ;

- d'autoriser M. le Maire à procéder à des virements de comptes à l'intérieur du même chapitre.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

16° / POINT : SUDEL ET DEPÔT DE PAIN : REVISION DU LOYER ANNUEL :

A/ REFUGE DU SUDEL :

Le refuge du Sudel a été loué à l'Association « Les Amis du Sudel » pour une durée de 15 ans et un bail a été conclu entre la commune et l'Association en date du 3/02/1997. La présente location a été consentie pour un montant annuel de 1.524,49 € révisable chaque année à la date anniversaire en fonction de l'indice national du coût de la construction.

Or, par délibération du 27/03/1998, le Conseil Municipal a décidé de ne pas appliquer la clause de révision du loyer prévue dans le bail de location et de réexaminer chaque année l'opportunité d'une augmentation.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

B/ DEPÔT DE PAIN :

Le dépôt de pain, sis dans le bâtiment « Dorfhüss », a été loué à la boulangerie Kindler de Berrwiller en date du 19/12/2006 pour une durée d'une année, renouvelable tacitement d'année en année. La présente location a été consentie pour un montant annuel de 120 € révisable annuellement soit sur la base de l'indice INSEE du coût de la construction ou sur décision du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

17° / POINT : SDIS : CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN EQUIPEMENT DE TRANSMISSION DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DU RESEAU ANTARES :

Le SDIS a engagé la migration de son réseau de radiocommunications. Les nouveaux équipements Antarès vont être installés prochainement dans les véhicules des sapeurs-pompier.

Chaque corps de première intervention se verra doter d'un équipement de base afin d'équiper un premier véhicule. Les conditions de cette mise à disposition font l'objet de la convention ci-jointe.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention ci-jointe (*annexe 4*).

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

18° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS :

- **Commission "Ecoles-Jeunesse-Cadre de vie et Relations habitants-Aide Sociale-Manifestations" du 12/01/2010** : il s'agissait essentiellement de la préparation du 65^{ème} anniversaire de la Libération du 31/01/2010.

- **"Toutes Commissions" du 19/01/2010** : il s'agissait de la préparation du Conseil Municipal du même jour à 20h
- **Commission "Voirie-Environnement-Fleurissement-Eau et Assainissement" du 26/01/2010** : le point essentiel de cette réunion a été le fleurissement 2010 du village.
- **Commission Communale Consultative de la Chasse du 02/02/2010** : cette réunion a été l'occasion d'aborder plusieurs sujets relatifs à la chasse et notamment les dégâts de sangliers.
- **Réunion du Conseil Municipal des Jeunes du 10/02/2010**
- **"Toutes Commissions" du 22/02/2010** : POS-PLU : il s'agissait de la 2^{ème} réunion avec les Personnes Publiques Associées
- **Commission "Bâtiments-Finances-Urbanisme-Associations" transformée en "Toutes Commissions" du 22/02/2010** : l'objet principal de la réunion a été l'examen des budgets primitifs 2010 (forêt et commune).
- **"Toutes Commissions" du 09/03/2010** : il s'agissait d'une réunion interne POS-PLU suivie de la 2^{ème} réunion publique
- **"Toutes Commissions" du 16/03/2010** : les conseillers ont pris connaissance de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 09/04/2010
- **Réunion de travail Municipalité-responsables du Conseil Général et bureau d'études Cocyclique de Soultz du 29/03/2010** : le point a été fait sur la poursuite des travaux dans la rue Principale
- **"Toutes Commissions" du 31/03/2010 et MM. le Vice-Président et Technicien de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller chargés de l'assainissement ainsi que M. Bernard de Cocyclique** : le point a été fait au sujet du remplacement de la conduite d'assainissement et la pose d'un réseau d'eaux pluviales.
- **"Toutes Commissions" du 06/04/2010** : il s'agissait d'une réunion interne POS-PLU en vue de l'arrêt du PLU : le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation au vu des demandes enregistrées dans le registre tenu à la disposition du public depuis le début de la procédure.

19° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS :

- **Conseil de Communauté de Communes du 22/12/2009** : ont été abordés des ventes de terrain et une participation à l'acquisition d'un nouveau véhicule pour les restaurants du Cœur.
- **Réunion SCOT « Rhin-Vignoble-Grand'Ballon » des 21/01/2010 et 11/02/2010** relatives à la révision du Schéma Directeur

- **Conseil de Communauté de Communes du 25/02/2010** : les points essentiels de cette réunion ont été des questions d'ordre budgétaire (CA et affectations du résultat), les affaires économiques, le Centre nautique intercommunal, les déchets, le Gerplan, la modification de l'agrément du Jardin d'Enfants du Florival, la création d'un point bleu à Linthal, la piste cyclable Soultz-Pulversheim, les affaires relatives au personnel et des informations au Conseil de Communauté.

- **Comité-Directeur du SCOT « Rhin-Vignoble-Grand'Ballon » du 11/03/2010**

- **Syndicat des Cours d'Eau de la Région de Soultz-Rouffach du 25/03/2010** : M. l'Adjoint Weber fait un rapide compte-rendu de cette réunion essentiellement budgétaire. Les travaux sur le « Rain » auront lieu cette année, un dossier ayant dû être présenté également au SDAGE. Une étude est prévue pour cette année sur l'opportunité d'un bassin de rétention pour Hartmannswiller sur le territoire de Wuenheim (Ollwiller). Affaire à suivre.

- **Conseil de Communauté de Communes du 25/03/2010** : les points essentiels ont été la comptabilité (divers budgets), la fiscalité, les affaires économiques, l'assainissement, la petite enfance, la programmation de la Charte pour 2010 et les informations au Conseil de Communauté.

20° / POINT : DIVERS :

* bilan d'activité de la brigade verte du 1/11/2009 au 28/02/2010 : 40 passages et/ou interventions sur le ban communal

* affaire Commune de Wuenheim / Epoux Daniel Haering : M. le Maire donne connaissance de la lettre de l'assurance, à savoir la CIADE, qui interviendra conformément aux dispositions du contrat multirisque pour rembourser la commune du montant des dommages sous déduction de la franchise contractuelle (chèque de 19.354,90 € parvenu le 7/04/2010).

* attribution de subvention DGE 2010, sous réserve de l'instruction définitive de certains dossiers :

1/ accessibilité du refuge du Sudel : 4.950 € (taux de 45 % sur un montant éligible de 11.000 € HT)

2/ Eclairage public, rue Principale – 2^{ème} tranche : 1.425,60 € (taux de 30 % sur un montant éligible de 4.752 € HT)

* notification de subvention du Conseil Général du Haut-Rhin :

18.544 € au titre des travaux de la rue Principale – 1^{ère} tranche

* Réunions publiques du SCOT Rhin-Vignoble-Grand'Ballon : 2 réunions sont prévues :

- le 13 avril 2010 à 19h à la Cave Dîmière à Guebwiller

- le 27 avril 2010 à 18h30 à la salle polyvalente à Meyenheim

* Démission de Mme Valérie Rominger, ATSEM à l'école maternelle : M. le Maire informe ses collègues de la démission de Mme Rominger au poste d'ATSEM à l'école maternelle à compter du 1/05/2010. Il les tiendra informés du suivi du nouveau recrutement.

La séance est close à 21 heures.